

Acte de mariage de CALBRY Pierre Aimable et PICOT Marie Pélagie
[120]x[121].

L'an mil huit cent quinze, le jeudi vingt-sept du mois de décembre, par-devant nous Jean Pierre FESSARD, officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville, canton de Valmont, département de la Seine Inférieure, sont comparus Pierre Aimable CALBRY, âgé de dix-neuf ans, né à Sassetôt le trois frimaire an 5¹ de la République, tisserand, domicilié à Thérouldeville, fils mineur, assisté de Charles Philippe CALBRY, aussi tisserand, son père, et de Marie Catherine DELALANDRE,

Et demoiselle Marie Pélagie PICOT, âgée de vingt-huit ans, née à Saint Martin aux Buneaux le vingt-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-sept, fileuse, domiciliée audit Saint Martin, fille majeure de François Ambroise PICOT, préposé aux douanes royales, consentant ainsi qu'il résulte de l'autorisation par écrit en date d'aujourd'hui par lui donnée, laquelle sera annexée au présent acte, et de Marie Anne JOLY,

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte de notre maison commune, savoir la première le dix-sept et la seconde le vingt-quatre du présent mois à l'heure de midi ainsi qu'en celle dudit Saint Martin suivant le certificat du maire de ladite commune en date du jour d'hier. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avoir demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

¹ 23 novembre 1796.

Pierre Aimable CALBRY et la demoiselle Marie Pélagie PICOT sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte, en présence de Jean Baptiste Charles CALBRY, âgé de vingt et un ans, tisserand, frère de l'époux, d'Antoine Nicolas VARNIERE, âgé de quarante-sept ans, écrivain, de Jean Paschal PANEL, âgé de vingt-neuf ans, sous-lieutenant et de Joseph Magloire Honoré NEVEU, âgé de vingt-cinq ans, fabricant, amis et domiciliés audit Thérouldeville, lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes, excepté l'époux et le père de l'époux qui ont déclaré ne savoir signer.